



**Cour  
Pénale  
Internationale**  
**International  
Criminal  
Court**



**Judge Silvia Fernández de Gurmendi**  
**President of the International Criminal Court**

**Presentation of the Court's annual report to the Assembly of States Parties**

*Check against delivery*

18 November 2015  
The Hague, Netherlands

Señor Presidente,

Señora Fiscal,

Señor Secretario,

Señor Presidente del Consejo del Fondo Fiduciario para las Víctimas,

Excelencias,

Distinguidos delegados,

Es un gran honor presentar ante la Asamblea de Estados Parte del Estatuto de Roma el reporte anual de la Corte Penal Internacional, así como hacerlo por primera vez en mi capacidad de Presidenta.

Quisiera comenzar agradeciendo a los Estados Parte por el amplio apoyo y la cooperación que proporcionan a la Corte.

El continuo compromiso de los Estados Parte con la letra y espíritu del Estatuto de Roma es vital para la consecución de los objetivos de la Corte y las reuniones anuales de la Asamblea son muy importantes para mantener este compromiso.

La plena cooperación con las investigaciones y los juicios de la Corte, con arreglo a las obligaciones de los Estados Parte previstas por el Estatuto de Roma, es una condición esencial para que la Corte pueda para cumplir exitosamente con su mandato. Me complace observar que en cada región los Estados Parte cooperan con la Corte, y que muchos Estados no Parte también lo hacen de manera voluntaria.

Diferentes formas de cooperación voluntaria, como la reubicación de testigos y la ejecución de sentencias, son también esenciales para fortalecer la capacidad operativa de la Corte. Espero con interés la oportunidad de elaborar más sobre estas cuestiones durante la Sesión Plenaria sobre Cooperación que tendrá lugar este viernes.

Así como la Corte espera cooperación de la comunidad internacional, reconocemos que se espera de la Corte que haga su trabajo eficazmente, brindando justicia de alta calidad en forma expedita.

Mr. President,

For these reasons, the main priority that I have set for my mandate is to enhance the effectiveness and efficiency of the institution.

Over recent months the judges have made unprecedented collective efforts to expedite the criminal process by adopting best practices and revising working methods, including by developing a Pre-Trial Practice Manual, which has been published on the website of the Court and is included as an annex to the Progress Report of the Working Group on Lessons Learnt. This is just one example of the important progress on expediting the proceedings that the judges, working together, have managed to achieve.

I look forward to briefing the Assembly in more detail on these developments during the Plenary Meeting on the Efficiency and Effectiveness of Court Proceedings.

Another crucial topic for efficiency is the governance of the Court. The structure of the Court, as the experience of other tribunals has also shown, is a challenging one in terms of ensuring common objectives and unity of voice. While being one Court, our institution combines different components with different roles and independent mandates and this has the potential of creating fragmentation and tensions between organs.

Only by fully coordinating our efforts can we achieve good governance, cohesion of action and alignment of vision. Regular consultations and adequate cooperation and coordination at all levels are essential. I am very pleased to inform you that the principals of the Court are working together in a constructive spirit of dialogue, making maximum use of existing coordinating mechanisms. In particular, the Coordination Council, in which the three principals sit, as well as various inter-organ working groups, meet on a regular basis in order to discuss issues of Court-wide concern.

We recognise that ensuring sufficient cohesion at the Court is a continuing challenge, and our coordination efforts need to be sustained and enhanced in some areas.

As requested by the Assembly of State Parties, we have started a process to develop performance indicators of the Court. We recognize the importance of assessing our performance and measuring, inter alia, whether our reforms to expedite proceedings at the Court and to increase their effectiveness achieve results, while preserving the fairness of the judicial process. We have provided a report to the Assembly which gives an overview of the progress made this year in this regard.

Developing indicators for a judicial institution is not an easy task as it requires assessing and understanding complex factors. This is even more difficult when an international criminal court is in question, as some of the factors impacting on its performance are external factors beyond the institution's control. However, while our work on performance indicators is still at an early stage, we are confident that we will achieve meaningful results in the near future.

One of the Court's basic governance tools is its Strategic Plan, which sets out its broad goals for a five-year period, together with more detailed, shorter-term objectives. The broad structure of the current plan dates from 2013. Since then, the Court's casework has grown, and we have been developing other governance

tools such as systematic risk management, and the performance indicators I just mentioned. Taken together, these tools should form a basis for both Court-wide and organ-specific decisions on how to confront current challenges, and how to plan resource needs and priorities. We will therefore be reviewing and updating the Court-wide plan in the months ahead to take full account of these developments, and as a basis for developing organ-specific plans where these do not already exist.

Mr President,

Let me now give a concise update on the Court's judicial developments. More details can be found in the written report that you have before you.

We have reached several milestones in the past year. The Court issued its first two final appeals judgments on the merits as well as the first appeals judgments on sentencing and reparations.

Two new trials have recently commenced hearings of evidence before the Court, and a third trial is due to commence early in 2016. Together with one existing trial, this means that next year we already expect to have up to four trials running, involving a total of 10 accused persons – the Court's busiest year so far in terms of trial proceedings.

In addition to these cases, two further suspects were transferred to the ICC this year, Mr Dominic Ongwen, an alleged Brigade Commander in the Lord's Resistance Army in Uganda, and, most recently, Mr Ahmad Al Faqi Al Mahdi, on charges of war crimes regarding the destruction of historical and religious monuments in Timbuktu, Mali. Pre-trial proceedings in both cases are currently under way and hearings on confirmation of charges are scheduled for early next year. If charges are eventually confirmed, this would mean that two further cases may be before the Trial Division in the course of next year.

In September 2014 the Prosecutor opened her ninth investigation, following a second referral from the Central African Republic. The Prosecutor has also recently requested judicial authorisation to open an investigation into the situation in Georgia for crimes allegedly committed in and around South Ossetia.

Mr President,

Victims and the communities affected by the crimes under the Court's jurisdiction have a special importance in the activities of the Court.

During the past year, the Court has reached some important milestones in the implementation of its unique reparations mandate, which gives unprecedented attention to the rights of victims of international crimes.

The first Appeals judgment on reparations, in the case of Mr Thomas Lubanga, provided more clarity on the principles to be applied for reparations under the Rome Statute and in the circumstances of this particular case instructed the Trust Fund for Victims associated with the Court to produce a draft implementation plan for reparations in accordance with the Trust Fund's mandate. The Trust Fund filed its draft implementation plan earlier this month and the matter is now in the hands of the Trial Chamber.

Reparations proceedings are also under way in the case of Mr Germain Katanga, whose conviction for crimes against humanity and war crimes committed in the Ituri District of the Democratic Republic of the Congo became final last year.

The participation of victims is an important aspect of the Court's proceedings, providing those affected by the crimes a formal channel to express their views and concerns.

The Registry plays an important role in providing services that are essential for the participation of victims, from informing them about their rights to the processing of applications and provision of legal assistance for representation in the proceedings.

In addition to the role offered to victims in the context of criminal proceedings, the Court must engage broadly with victims and find appropriate forms of reaching out to them. The Court's field presences and external operations play a crucial role in this regard. While the Court's seat is located in The Hague, we must ensure that the justice we provide is meaningful to those to whom it matters the most.

However, field offices are not only important for the purposes of victim participation, representation and outreach. They are a necessary element to support the conduct of judicial proceedings at the seat of the Court. Without a strong and effective field presence, the operational needs of parties and participants, for example in relation to witness protection, cannot be met.

Monsieur le Président,

Dans le contexte des opérations menées par la Cour sur le terrain, je tiens à saluer l'aide précieuse que nous recevons, contre remboursement, de la part de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'accord régissant les relations entre les deux institutions.

Cette coopération va de l'assistance logistique sur le terrain à des arrangements concernant des questions administratives ou le personnel, en passant par l'assistance judiciaire et la prestation de services tels que ceux afférents à la sécurité, aux communications par satellite et à l'utilisation d'installations de conférence.

Dans l'ensemble, la relation entre les Nations Unies et la Cour pénale internationale est excellente, et la Cour est très reconnaissante du soutien qu'elle reçoit.

Mais il y a aussi des problèmes qui perdurent. L'un d'eux est le défaut persistant de pleine coopération relativement aux deux situations qui ont été officiellement déferées au Procureur par le Conseil de sécurité. Pendant la période considérée, la Cour a fait trois constats judiciaires de non-coopération, deux concernant le Soudan et un concernant la Libye. Cela porte à 11 le nombre de constats de non-coopération notifiés au Conseil de sécurité.

Pour que la Cour puisse s'acquitter efficacement de son mandat, le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est indispensable. La Cour ne peut l'obtenir à elle seule, et nous sollicitons donc du Conseil de sécurité et, en particulier, des États parties au Conseil un soutien actif à cet effet.

L'action résolue des États parties est également essentielle pour relever les autres défis en matière de coopération, notamment le fait que des demandes d'arrestation et de remise qui concernent à présent 13 personnes n'ont toujours pas été exécutées.

Monsieur le Président,

Afin d'obtenir un soutien accru pour la Cour, une compréhension mutuelle des besoins et des préoccupations de chacun est essentielle. En tant que Présidente de la Cour, je me suis efforcée au mieux de maintenir, à La Haye et à New York ainsi que lors de mes missions et visites à l'étranger, un dialogue large et constant avec les représentants des États, des organisations internationales et régionales et de la société civile. Au siège de la Cour, j'ai également des contacts réguliers avec des délégations d'autres cours et tribunaux, d'institutions judiciaires nationales, de parlements, d'associations professionnelles et du monde universitaire dans le cadre des visites que ces délégations nous rendent.

Ce dialogue a lieu dans différents contextes, tantôt de façon bilatérale et tantôt dans le cadre de réunions collectives avec des groupes régionaux ou autres réunions multilatérales. J'ai l'intention de maintenir cette pratique, et de nouvelles réunions avec, notamment, des groupes régionaux, sont d'ores et déjà planifiées pour les mois à venir.

D'autres responsables élus et fonctionnaires de la Cour entretiennent également des contacts avec les États, les organisations internationales et régionales et les acteurs de la société civile afin de les encourager à

apporter à la Cour l'appui nécessaire à ses activités. Le mois dernier encore, la Cour et l'Union africaine ont conjointement tenu un séminaire technique au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le quatrième d'une série de séminaires organisés dès 2011.

La Cour a également tenu cette année en Amérique centrale et en Afrique australe des séminaires consacrés à la coopération, grâce à la générosité des donateurs, ainsi qu'un séminaire réunissant les principaux interlocuteurs en matière de coopération issus des pays faisant l'objet d'une situation et d'autres États. Nous espérons pouvoir poursuivre sur cette voie au cours de l'année prochaine, en commençant par un séminaire qui devrait se tenir en Afrique du Nord.

Comme je l'ai dit, ce dialogue entre la Cour et différents intervenants est extrêmement important. Il est également crucial de veiller à ce qu'il se déroule compte dûment tenu du mandat judiciaire de la Cour et de la nécessité de préserver son indépendance et son intégrité. Ce dialogue ne saurait en aucun cas devenir un moyen de débattre des procédures judiciaires engagées devant la Cour ou d'autres questions susceptibles de toucher à l'indépendance des juges ou du Procureur.

En tant qu'institution judiciaire, la Cour pénale internationale est une organisation internationale d'un genre particulier. Le Statut de Rome exige explicitement des juges qu'ils exercent leurs fonctions en toute indépendance, et du Procureur et de ses collaborateurs qu'ils ne sollicitent ni n'acceptent d'instructions d'aucune source extérieure.

L'indépendance des fonctions judiciaires et de poursuite contre toute ingérence extérieure est consubstantielle à la Cour et à la réalisation des objectifs de celle-ci. Sans cette indépendance, la raison d'être de la Cour est essentiellement compromise.

Monsieur le Président,

Je tiens à saluer l'action menée par plusieurs États parties et la société civile afin d'encourager des États non parties à envisager l'adhésion au Statut de Rome.

Si plus de 70 États ne sont pas encore parties au Statut de Rome, je voudrais toutefois rappeler qu'ils peuvent tout de même contribuer aux travaux de la Cour et, de fait, un grand nombre d'États non parties lui apportent une coopération précieuse dans le cadre de ses opérations.

J'aimerais également saisir cette occasion pour dire à quel point je me félicite de constater la présence ici d'États non parties en qualité d'observateurs, et j'espère qu'au cours de mon mandat en tant que Présidente de la Cour, je pourrai souhaiter la bienvenue à nombre d'entre eux au sein de la grande famille que forment les États de la CPI.

Seule une participation à l'échelle mondiale permettra à la Cour d'intervenir en toute efficacité partout où les crimes internationaux les plus graves sont commis en toute impunité. Notre effet dissuasif dépend tout autant de la portée de notre compétence.

Monsieur le Président,

Dans moins de deux semaines, la Cour commencera à emménager dans ses nouveaux locaux permanents. Cette transition historique intervient à un moment d'autant plus opportun que, comme je vous l'ai indiqué, la Cour devra faire face à un nombre sans précédent de procédures judiciaires au cours de l'année à venir. Les nouveaux bâtiments, conçus en fonction de ses besoins, permettront à la Cour de mieux gérer le volume croissant des affaires et offriront une meilleure capacité d'accueil du public.

Outre de nouveaux bâtiments, la Cour a besoin de ressources suffisantes pour assurer son fonctionnement. La Cour a pleinement conscience de la pression constante que connaissent les budgets des États. Dans le même temps, nous ne pouvons ignorer le volume croissant des affaires auquel nous devons faire face, lesquelles sont le fruit de travaux menés depuis dix ans ou plus.

Même s'il présente une nouvelle augmentation par rapport aux années précédentes, le projet de budget qui vous est soumis à la suite des coupes décidées par le Comité du budget et des finances n'impose pas moins des limitations importantes à la capacité de la Cour de s'acquitter de son mandat.

Seules deux équipes d'appui sont prévues pour les salles d'audience, ce qui ralentira les procès actuellement en cours. Le Procureur sera obligé de réduire le nombre des enquêtes prévues. Il faudra au Greffe beaucoup de temps pour pourvoir le grand nombre de postes vacants, ce qui aura inévitablement des répercussions sur les services qu'il sera en mesure d'offrir l'année prochaine. L'année 2016 sera par conséquent une année particulièrement difficile pour la Cour.

Je sais que les débats sur le budget ont été difficiles pour les États et le Comité du budget et des finances. Aussitôt cette session de l'Assemblée sera finie, je me réunirai avec le Procureur et le Greffier, afin de rechercher des moyens d'améliorer le processus d'élaboration du budget, notamment la façon dont le document budgétaire lui-même est présenté.

Nous débattons plus avant de ces questions avec le Comité du budget et des finances lors de sa session qui se tiendra en avril prochain, en vue de parvenir à un document budgétaire qui soit plus facile à comprendre et qui permette de justifier de façon plus claire et cohérente les besoins spécifiques de la Cour, conformément au principe de « Cour unique ».



Monsieur le Président,

L'Assemblée joue un rôle important dans le cadre du système de justice pénale internationale mis en place par le Statut de Rome.

J'aimerais remercier l'Assemblée et les États pour le soutien qu'ils apportent à la Cour, tout en réaffirmant l'engagement de la Cour pour les valeurs du Statut de Rome.

Je souhaite aux membres de l'Assemblée le plus grand succès dans leurs délibérations.

Je vous remercie.

[Fin]